

Communiqué de presse

Montpellier, le 15 novembre 2018



LA SPORTECH VOGO LANCE SON INTRODUCTION EN BOURSE SUR LE MARCHÉ EURONEXT GROWTH A PARIS

Offre au public d'un montant de 11,3 M€¹ pouvant être porté à environ 15,0 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation

6,2 M€ sécurisés sous la forme d'engagements de souscription dont 5,1 M€ par compensation de créances obligataires

L'adhésion d'acteurs emblématiques de l'univers du sport et de l'événementiel parmi lesquels Tony Parker et GL Events

Fourchette indicative de prix applicable à l'offre à prix ouvert (« OPO ») et au placement global (le « Placement Global », ensemble avec l'OPO, l'« Offre ») : entre 10,01 € et 12,63 € par action

Période de souscription : du 15 novembre au 26 novembre 2018 inclus pour l'OPO et jusqu'au 27 novembre 2018 à 12h00 pour le Placement Global selon le calendrier indicatif

Société labellisée Entreprise Innovante Bpifrance et titres éligibles PEA-PME

VOGO annonce aujourd'hui le lancement de son introduction en bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le marché Euronext Growth Paris (Code ISIN : FR0011532225/ Mnémonique : ALVGO).

À la suite de l'enregistrement de son document de base sous le numéro I.18-069 en date du 29 octobre 2018, l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a apposé le visa numéro 18-514, en date du 14 novembre 2018 sur le Prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions de VOGO.

La réalisation de cette opération constituerait pour la *Sportech* montpelliéraine, qui révolutionne l'univers de la diffusion numérique dans les enceintes sportives, un accélérateur pour son développement en France et à l'international.

¹ Sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix, soit 11,32€

Communiqué de presse

Montpellier, le 15 novembre 2018



Révolution de la « Fan Expérience » Solutions stratégiques pour les « Pros »

Créée en 2013, VOGO développe, commercialise et distribue une solution technologique de diffusion *live* de contenus audiovisuels qui révolutionne l'expérience des spectateurs, au travers de contenus multi-caméras à la demande en *live* ou en *replay*, tout en offrant aux professionnels des outils vidéo d'aide à la décision.

Lancée en 2014, la solution *VOGO SPORT* permet aux spectateurs, au sein d'une enceinte sportive ou lors d'un évènement *outdoor*, d'accéder instantanément et en temps réel, via leurs terminaux (smartphones, tablettes, etc.), aux flux des caméras filmant l'évènement. L'application offre de nombreuses fonctionnalités telles que le *live multicam*, le *replay*, le *zoom* ou encore le *slow motion*. Le spectateur bénéficie ainsi d'une expérience unique combinant l'émotion du stade et l'immersion du « *Live & Replay* ».

Une version dédiée aux professionnels (médecins, arbitres, entraîneurs ou journalistes) a également été lancée avec succès en 2017. Cette solution leur permet d'accéder à un outil mobile et autonome d'aide à la décision, utilisé pour le suivi médical, l'arbitrage ou l'analyse des performances des sportifs.

Une technologie de rupture qui révolutionne la vidéo en temps réel

Au regard des solutions de *streaming* existantes, qui sont soumises à des temps de latence importants et saturent rapidement lors de regroupements à forte densité humaine, la technologie VOGO est une solution de rupture dont la performance est indépendante du nombre de connexions. VOGO offre ainsi aux utilisateurs un service fluide et réactif permettant un chargement instantané du contenu parmi les flux vidéo proposés et une absence de temps de téléchargement pour les *replays*, les ralentis et les zooms, disponibles immédiatement au toucher de l'écran.

Cette technologie est protégée par quatre brevets et fait l'objet de développements continus afin d'intégrer de nouvelles fonctionnalités et couvrir de nouveaux types d'évènements.

Plus de 700 événements sportifs couverts à travers le monde

Depuis sa création, VOGO a déjà accompagné plus de 700 événements dans plus de 20 disciplines sportives sur 4 continents. L'accélération se confirme en 2018, la Société envisageant de dépasser les 500 événements couverts. A fin juin 2018, la solution VOGO a déjà été déployée lors de 269 événements.

A l'ère du *Smart Stadium*, la *fan experience* est l'un des enjeux majeurs des clubs, organisateurs et sponsors qui souhaitent attirer les supporters dans leurs enceintes, afin d'en accroître l'attractivité. A ce jour, plus de 60 clients à travers le monde ont été conquis par la solution *VOGO SPORT* : clubs, fédérations et ligues (Fédération Française de Rugby, Fédération Française d'Athlétisme, Stade Toulousain, Montpellier Handball, Dijon Football Côte-d'Or, Lou Rugby, EVZ (Suisse), Impact de Montréal (Canada), etc.), mais aussi organisateurs d'évènements (Evian Championship, Extreme Sailing Series, Festival International des Sports Extrêmes, Longines Paris Eiffel Jumping, etc.) et enceintes sportives (Stade de France, Allianz Riviera, etc.). Dans l'univers professionnel, la solution *VOGO SPORT* a notamment été choisie par la Ligue Nationale de Rugby pour équiper l'ensemble des stades de TOP 14 et PRO D2, dans le cadre du protocole de suivi des commotions cérébrales.

Communiqué de presse

Montpellier, le 15 novembre 2018



Une couverture mondiale du marché

Pour accompagner l'accroissement de son portefeuille clients, VOGO s'appuie sur plusieurs circuits de distribution. En France, le développement est porté par une approche commerciale directe. Cette approche est relayée à l'international par un réseau de distribution indirect composé d'apporteurs d'affaires, de distributeurs et d'intégrateurs. Cette organisation commerciale couvre les principaux marchés en Europe (Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, etc.), en Amériques (Etats-Unis, Canada, Mexique, etc.) et sur la zone Asie Pacifique (Japon, Chine, Australie, etc.).

VOGO a déjà signé des partenariats avec des acteurs de premier plan tels que Panasonic Information Systems Co., Ltd, qui est devenu l'intégrateur de la Société au Japon. Cet accord stratégique couvre également de nombreux événements à dimension internationale. Il constitue un véritable tremplin commercial pour le développement de la Société.

Une forte croissance du chiffre d'affaires et un modèle économique à fortes marges

La dynamique commerciale de VOGO s'illustre par la forte croissance du chiffre d'affaires, de plus de 90% en 2017 pour atteindre 739 K€. Au premier semestre 2018, l'accélération continue avec un chiffre d'affaires multiplié par deux par rapport au premier semestre 2017 à 286 K€.

Le modèle économique de la Société repose sur plusieurs sources de revenus complémentaires et à fortes marges. La mise à disposition de la technologie VOGO donne lieu à une facturation dépendante du nombre d'événements couverts, de leur durée et de la capacité de l'enceinte sportive. La solution est louée aux organisateurs, clubs ou ligues pour un événement ou pour une saison. L'utilisation de la solution reste gratuite pour le spectateur et les professionnels au sein de l'enceinte. Avec un taux de rétention de ses clients proche de 100%, la solution VOGO a prouvé la validité de son concept, permettant à ses clients de faire l'économie d'investissements en infrastructures informatiques et de délais d'installation importants.

A compter de 2019, VOGO prévoit de développer une activité de vente d'*in-app*. Ces nouvelles fonctionnalités s'adresseront aux spectateurs qui pourront procéder à des micro-achats leur permettant d'accéder via l'application VOGO à des contenus exclusifs payants (statistiques *live*, contenu *multiplex*, etc.).

Une introduction en bourse pour bâtir un leader mondial des solutions de diffusion *live* de contenus audiovisuels

Plus de 1 000 grands événements sportifs et plus de 600 championnats majeurs se déroulent chaque année dans le monde. Forte d'une légitimité déjà acquise en France et au Japon, la Société a l'ambition de s'imposer sur le marché des événements sportifs mondiaux. Avec l'intégration des revenus *in-app*, qui seront lancés à compter de 2019, VOGO estime la taille de son marché adressable à plus de 500 M€.

Les fonds levés à l'occasion de l'introduction en bourse permettront à VOGO d'accélérer son déploiement mondial, maintenir son *leadership* technologique et diversifier ses sources de revenus. Au-delà du lancement des offres *in-app*, cette diversification passera par la conquête de nouveaux marchés à fort potentiel tels que la mode, le divertissement (concerts, opéras, etc.) ou l'*eSport*.

Communiqué de presse

Montpellier, le 15 novembre 2018



Des ambitions fortes : 10 M€ de chiffre d'affaires dès 2020, près de 50 M€ à l'horizon 2023

VOGO a pour ambition de devenir le leader mondial des solutions *live* de diffusion de contenus audiovisuels. Dans cette perspective, la Société qui affichait un chiffre d'affaires de 739 K€ sur l'exercice 2017, s'est fixée comme objectif d'atteindre, en 2020, un chiffre d'affaires d'environ 10 M€ et un EBITDA à l'équilibre. En 2023, VOGO envisage de réaliser un chiffre d'affaires d'environ 50 M€. A long terme, la Société est confiante dans sa capacité à enregistrer une marge d'EBITDA proche de 40% du chiffre d'affaires.

6,2 M€ sécurisés sous forme d'engagements de souscription reçus d'acteurs emblématiques de l'univers du sport et de l'événementiel

VOGO a reçu des engagements de souscription pour un montant total de 6,2 M€, représentant 54,8% de l'Offre, dont :

- 1,1 M€ en numéraire par de nouveaux actionnaires ;
- 5,1 M€ par compensation de créances liée au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire émis le 15 octobre 2018. Cette émission obligataire a bénéficié d'un accueil très favorable de la part d'acteurs de premier rang de l'industrie du sport et de l'événementiel. Parmi les investisseurs ayant participé, on peut notamment citer Tony Parker (par le biais de la société Infinity Nine Promotion), CM-CIC Innovation, GDP Vendôme, Jean-Marc Bouchet (Président de Lucia Holding), Olivier Estèves (Gérant de Jalenia et PDG d'ABEO) et GL Events. Plusieurs actionnaires historiques de la Société ont également souscrit à ces obligations et se sont engagés à souscrire 0,4 M€ par compensation de créances.

Ces soutiens constituent des marqueurs forts de la légitimité acquise par la Société et son équipe de management dans l'univers du sport et de l'événementiel.

Eligibilité de l'offre au dispositif PEA-PME et qualification BPI Entreprise innovante

VOGO annonce respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283). En conséquence, les actions VOGO peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA) et des comptes PEA-PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique*.

VOGO est par ailleurs qualifiée BPI Entreprise innovante*.

**Ces dispositifs sont conditionnels et dans la limite des plafonds disponibles. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de leur conseiller financier.*

Communiqué de presse

Montpellier, le 15 novembre 2018



Partenaires de l'opération

Conseil de la Société



Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livres associés

+Listing sponsor



Conseil juridique de l'opération



Communication financière



Commissaire aux comptes



Retrouvez toute l'information sur le projet d'Introduction en Bourse de VOGO sur :

<https://investir.vogo.fr>

Contacts

VOGO

Christelle Albinet

Tel : +33(4) 67 50 03 98

Email : c.albinet@vogo.fr

ACTIFIN - Relations presse

Jennifer Julia

Tel : +33(1) 56 88 11 19

Email : jjulia@actifin.fr

ACTIFIN - Communication financière

Victoire Demeestère / Stéphane Ruiz

Tel : +33(1) 56 88 11 11

Email : vdemeestere@actifin.fr

Communiqué de presse

Montpellier, le 15 novembre 2018



Modalités de l'opération

Capital social avant l'opération

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 284 351 € divisé en 2 274 808 actions de 0,125 € de valeur nominale.

Caractéristiques de l'action

- Libellé : VOGO
- Code mnémorique : ALVGO
- Code ISIN : FR0011532225
- Marché de Cotation : Euronext Growth Paris
- ICB Classification : 5553 - Audiovisuel et Divertissements
- Eligibilité au PEA-PME et qualification BPI Entreprise innovante*

**Ces dispositifs sont conditionnels et dans la limite des plafonds disponibles. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de leur conseiller financier.*

Nombre d'actions offertes

999 001 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire et par compensation de créances par voie d'offre au public. Ce nombre pourra être augmenté d'un maximum de 149 850 actions supplémentaires en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (soit un total de 1 148 851 actions) et d'un maximum de 172 327 actions supplémentaires en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (soit un total de 1 321 178 actions).

Structure de l'Offre

Il est prévu que la diffusion des actions offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :

- Une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à Prix Ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (« Offre à Prix Ouvert » ou l'« OPO ») étant précisé que :
 - les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 10 actions jusqu'à 200 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 200 actions) ;
 - les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits ;
- Un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels, en France et hors de France (à l'exception notamment des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon) (le « Placement Global » ou le « PG »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera au moins égal à 10 % du nombre total d'actions offertes avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation. Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert est inférieure à 10 % du nombre total d'actions offertes avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, le solde des actions nouvelles restantes non-allouées dans le calcul de l'Offre à Prix Ouvert sera offert dans le cadre du Placement Global.

Communiqué de presse

Montpellier, le 15 novembre 2018



Fourchette indicative du prix de l'Offre

Entre 10,01 € et 12,63 € par action offerte. Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « Prix de l'Offre »).

Produit brut de l'Offre

Environ 11,3 M€ pour une souscription de l'augmentation de capital de 100% (ramené à 7,5 M€ en cas de limitation de l'opération à 75%, calculé sur la base du bas de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) pouvant être porté à environ 13,0 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à environ 15,0 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 11,32 euros).

Raisons de l'Offre

L'émission des actions nouvelles et l'inscription de la totalité des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sont destinées à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour accélérer son déploiement mondial, maintenir son leadership technologique et diversifier ses sources de revenus, que ce soit par le lancement de nouvelles fonctionnalités payantes ou la couverture de nouveaux marchés, comme les défilés de mode, les concerts, les opéras ou les compétitions d'eSport.

La Société souhaite affecter le produit net des fonds levés dans le cadre de l'émission des actions nouvelles de la façon suivante :

- Environ 40% à l'accélération de l'internationalisation de la solution VOGO ;
- Environ 30% à l'accélération du déploiement de la solution VOGO SPORT (incluant le financement du parc de VOGO BOX) ;
- Environ 15% au maintien de son leadership technologique ;
- Environ 15% à la diversification de ses sources de revenus.

Engagements de souscription

Le total des engagements de souscription reçus par la Société s'élève à 6,2 M€ se décomposant comme suit :

- Les porteurs d'obligations émises par la Société le 15 octobre 2018, décrites en B.4a du Prospectus, se sont engagés à placer un ordre de souscription à hauteur des créances qu'ils détiendront suite au remboursement anticipé desdites obligations (intérêts courus et prime de remboursement inclus) soit 5,1 M€ ou 44,9% de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 11,32 euros). Ces engagements irrévocables s'effectueront exclusivement par compensation de créances étant précisé que ces ordres seront servis en priorité et intégralement. Le bénéfice d'une prime de remboursement fait ressortir une disparité de prix correspondant à une décote de 15% par rapport au Prix de l'Offre.
- Parmi les porteurs d'obligations émises par la Société le 15 octobre, 12 actionnaires de la Société à la date du Prospectus (14 novembre 2018) se sont engagés de manière irrévocable à souscrire à l'augmentation de capital à hauteur d'un montant total de 0,4 M€ représentant 3,6% de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 11,32 euros).
- 4 investisseurs non-actionnaires de la Société à la date du Prospectus (14 novembre 2018), se sont engagés de manière irrévocable à souscrire à l'augmentation de capital à hauteur d'un

Communiqué de presse

Montpellier, le 15 novembre 2018



montant total de 1,1 M€ représentant 9,9% de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 11,32 euros).

Engagement d'abstention de la Société et engagements de conservation des actionnaires

- Engagement d'abstention de la Société : 180 jours ;
- Engagement de conservation des principaux actionnaires et fondateurs de la Société : 360 jours ;
- Engagement de conservation des autres actionnaires de la Société détenant au moins 1% du capital avant l'opération : 180 jours

Calendrier indicatif de l'opération

14 Nov. 18	Visa de l'AMF sur le Prospectus
15 Nov. 18	Ouverture du Placement Global et de l'Offre à Prix Ouvert
26 Nov. 18	Clôture de l'OPO à 18 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet
27 Nov. 18	Clôture du PG à 12 heures (heure de Paris) Fixation du prix de l'Offre Diffusion du communiqué de presse annonçant le résultat de l'Offre
29 Nov. 18	Règlement-livraison des actions nouvelles
30 Nov. 18	Début des négociations sur le marché Euronext Growth Paris
27 Déc. 18	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation et fin de la période de stabilisation éventuelle

Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 26 novembre 2018 à 18h00 (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et 20h00 (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet. Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre associés au plus tard le 27 novembre 2018 à 12h00 (heure de Paris) sauf clôture anticipée.

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 14 novembre 2018 sous le numéro 18-514, composé d'un Document de Base enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069 et de la Note d'Opération (incluant le résumé du Prospectus) sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de VOGO (Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 Montpellier), ainsi que sur les sites Internet de VOGO (<https://investir.vogo.fr/>) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Communiqué de presse

Montpellier, le 15 novembre 2018



Facteurs de risques

Tout investissement en actions comporte des risques. Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à se reporter au chapitre 4 « facteurs de risques » figurant dans le Document de Base enregistré le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069 et au chapitre 2 « facteurs de risques liés à l'offre » et en particulier au risque de liquidité de la Note d'Opération.

Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société VOGO dans un quelconque pays. Aucune offre d'actions n'est faite, ni ne sera faite en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un prospectus composé du document de base, objet de ce communiqué et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus) qui sera soumis ultérieurement à l'AMF.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen) (la « Directive Prospectus »).

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société VOGO ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société VOGO seront offertes ou vendues uniquement en dehors des Etats-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. VOGO n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen, autre que la France, ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué nécessitant la publication par VOGO d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les actions de la société VOGO ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

S'agissant du Royaume-Uni, la diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du

Communiqué de presse

Montpellier, le 15 novembre 2018



Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de VOGO ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par VOGO. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. VOGO ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable. Une description des événements qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de VOGO, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs figure au chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Base.

Aucune copie de ce communiqué de presse n'est, et ne doit, être distribuée ou envoyée, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Communiqué de presse

Montpellier, le 15 novembre 2018



RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°18-514 en date du 14 novembre 2018 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Éléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.
Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.
Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

Section A – Introduction et avertissement		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	Consentement de l'émetteur sur l'utilisation du prospectus	Sans objet.
Section B – Informations sur l'émetteur		
B.1	Dénomination sociale et nom commercial	<ul style="list-style-type: none">- Dénomination sociale : VOGO (la « Société » ou « VOGO ») ;- Nom commercial : « VOGO ».
B.2	Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine	<ul style="list-style-type: none">- Siège social : Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 Montpellier.- Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration.- Droit applicable : droit français.- Pays d'origine : France.
B.3	Nature des opérations et Principales activités	<p>VOGO, créée en 2013 par Christophe CARNIEL (actuel Président Directeur Général), Pierre KEIFLIN (actuel Directeur Général Délégué et administrateur), Daniel DEDISSE (actuel Directeur Général Délégué et administrateur) et Véronique PUYAU (actuel Directeur Administratif et Financier et administratrice), développe, commercialise et distribue une solution de diffusion <i>live</i> de contenus audiovisuels basée sur une technologie de traitement de flux vidéo. Cette solution vise à améliorer l'expérience des spectateurs au travers de contenus multi-caméras à la demande en <i>live</i> ou en <i>replay</i> tout en offrant des outils audio et vidéo d'analyse à destination des professionnels.</p> <p>En 2014, la Société lance VOGO SPORT, permettant aux spectateurs, au sein d'une enceinte sportive ou lors d'un événement <i>outdoor</i>, d'accéder à du contenu audiovisuel <i>live</i> au travers d'une application mobile ou tablette. Cette version « Spectateurs » permet aux utilisateurs d'accéder instantanément et en temps réel, via leurs terminaux (smartphones, tablettes ou ordinateurs), aux prises de vue des différentes caméras filmant l'événement. L'application</p>

Communiqué de presse

Montpellier, le 15 novembre 2018



		<p>offre de nombreux services comme le <i>replay</i>, le zoom ou encore le ralenti. A ce jour, et depuis le lancement de son application VOGO SPORT, la Société a déjà couvert plus de 700 événements sportifs dans plus de 20 disciplines sur 4 continents.</p> <p>Une version de VOGO SPORT dédiée aux professionnels a également été lancée en 2017, pour les médecins, arbitres, entraîneurs et journalistes. Celle-ci leur permet de bénéficier d'une vision live et détaillée des actions, en toute mobilité et autonomie. Les professionnels ont accès à davantage de flux vidéo leur permettant un suivi du match en mosaïque, tout en bénéficiant de la possibilité d'enregistrer des actions. A ce jour, la version « Professionnelle » de VOGO SPORT est utilisée par l'équipe médicale des clubs de rugby pour les matchs de TOP 14 et PRO D2 dans le cadre du protocole de commotion cérébrale régi par la Ligue Nationale de Rugby.</p> <p>La Société envisage par ailleurs d'appliquer sa solution à d'autres domaines tels que la mode, le divertissement ou l'<i>eSport</i>. Elle a ainsi d'ores et déjà déployé sa solution lors de plusieurs concerts <i>live</i>, opéras, défilés de mode et compétitions de <i>eSport</i>.</p> <p>La technologie de la Société, issue de deux années de recherche et développement et faisant l'objet de quatre brevets déposés en France, permet de distribuer du contenu audiovisuel en temps réel sur des terminaux (smartphones, tablettes ou ordinateurs) à des milliers de personnes regroupées dans une même enceinte.</p>
B.4a	Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité	<p>Evolutions récentes depuis le 31 décembre 2017</p> <p>Depuis la fin de l'exercice 2017, la Société a poursuivi ses efforts de conquête commerciale, ce qui lui a permis d'engranger de nouveaux prospects.</p> <p>En juin 2018, la Société a signé un partenariat d'envergure avec la société chinoise Lansen Sports and Communications afin de distribuer son application VOGO SPORT en Chine, Taïwan, Hong-Kong et Macao, confirmant ainsi la croissance de la Société à l'international.</p> <p>Afin d'accélérer son déploiement commercial mondial, la Société a procédé à une émission obligataire d'un montant de 4,4 millions d'euros réalisée le 15 octobre 2018. La Société a émis 4.400.000 obligations d'une valeur nominale de 1 euro (les « Obligations »). Les Obligations portent intérêt au taux de 2% l'an, à compter de la date de mise à disposition des fonds correspondants et jusqu'à la date de leur remboursement. Le contrat d'émission d'Obligations signé par la Société prévoit la possibilité d'un remboursement anticipé à l'occasion de l'introduction en bourse par lequel les Obligations seront immédiatement et automatiquement remboursables en principal par anticipation avec une prime de remboursement égale à 15% de la valeur nominale des Obligations, par voie exclusivement de compensation avec le prix des actions de la Société qui seront souscrites par les porteurs dans le cadre de l'introduction en bourse. Dans cette hypothèse, les porteurs d'Obligations s'engagent à placer dans le cadre de l'introduction en bourse, un ordre de souscription au moins égal au montant total de leur créance obligataire respective en principal majoré de la prime susvisée de 15% et des intérêts qui auront été payés par la Société.</p> <p>Perspectives d'avenir et objectifs de la Société</p> <p>Les objectifs de la Société, tels que présentés ci-après, ne constituent pas des données prévisionnelles résultant d'un processus budgétaire, mais de simples objectifs résultant des choix stratégiques, du plan de développement de la Société et d'études sectorielles portant sur l'industrie dans laquelle la Société évolue.</p> <p>Ces objectifs sont fondés sur des données et des hypothèses considérées, à la date du présent Prospectus, comme raisonnables par la Société. Ces données et hypothèses sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées, notamment, à l'environnement réglementaire, économique, financier, concurrentiel, comptable ou fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont la Société n'aurait pas connaissance à la date du présent Prospectus. En outre, la survenance de certains risques écrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société et sur sa capacité à réaliser ses objectifs. La réalisation des objectifs suppose également le succès de la stratégie de la Société, qui elle-même peut être affectée par la survenance de ces mêmes risques.</p> <p>La Société considère que le secteur de la diffusion de contenus audiovisuels au sein d'événements, sur lequel elle est présente, offre d'importantes perspectives de croissance. La Société entend s'appuyer sur ses avantages concurrentiels et ambitionne, par la mise</p>

Communiqué de presse

Montpellier, le 15 novembre 2018



en œuvre de sa stratégie, d'accélérer son déploiement commercial mondial, maintenir sa position de leader technologique, développer les revenus *in-app*, et diversifier ses sources de revenus (défilés de mode, *entertainment*, *eSport*). Pour atteindre ses objectifs, la Société entend mettre l'accent particulièrement sur un déploiement aux États-Unis et en Asie grâce à ses nombreux partenaires commerciaux internationaux mais également grâce à une présence locale aux États-Unis et au Canada. De nouvelles applications sont d'ores et déjà prévues pour élargir les fonctionnalités « métier » de la solution VOGO SPORT et pour développer un modèle *in-app* B to C fondé sur du micro-achat impulsif par le spectateur. Enfin, l'innovation restera le moteur de la R&D, notamment avec la mise en place d'une nouvelle version de la solution adaptée aux réseaux 5G, facilitant le déploiement de la solution et ouvrant le champ des possibles, au-delà de l'enceinte elle-même. Dans cette perspective, la Société s'est fixée des objectifs opérationnels et financiers tant pour l'exercice 2020, qu'à moyen terme (2023).

Objectifs opérationnels

La Société s'est fixé des objectifs opérationnels en lien avec ses objectifs financiers à moyen et long terme. VOGO a défini quel était le coût moyen de ses solutions pour l'organisateur, le club ou la ligue, à la fois pour la version « Spectateurs » et pour la version « Professionnels ». Ainsi, le prix de la solution VOGO « Spectateurs » s'établit en moyenne comme suit :

- ~ 30 K€ par saison ;
- ~ 5 K€ par événement sportif jusqu'à ~ 100 K€ pour un événement sportif majeur.

Quant à la version VOGO « Professionnels », le prix moyen de la solution à 150 K€ par saison et par ligue. Ces prix nets correspondent aux montants perçus par la Société en moyenne et se décomposent de la façon suivante :

- Des loyers en provenance des organisateurs d'événements, des clubs ou des ligues, le cas échéant net de commissions versées aux agents ;
- Des redevances en provenance des distributeurs ; ou
- Des revenus de licences en provenance d'intégrateurs.

Concernant les coûts de fabrication, à la date du présent Prospectus, le coût unitaire d'une VOGOBOX s'élève à environ 15 K€ euros pour une durée d'utilisation de 3 ans.

Sur la base d'un modèle de commercialisation pour partie indirecte, la Société a pour objectifs de mettre en circulation 500 VOGO BOX d'ici 2020, et jusqu'à 1.000 VOGO BOX à partir de 2023.

D'autre part, le modèle *in-app* B-to-C annoncé pour 2019 contribuera en année pleine aux revenus de la Société à compter de 2020. VOGO prévoit que ces revenus *in-app* occuperont la première place de ses sources de revenus d'ici 2023.

Enfin, ces objectifs n'incluent pas les revenus qui pourront provenir du déploiement de la solution VOGO sur les marchés de diversification.

Objectifs à moyen terme de la Société

Les objectifs ont été établis sur la base des principes comptables adoptés par la Société pour l'élaboration de ses états financiers des exercices clos le 31 décembre 2016 et 2017.

Pour rappel, au titre de l'exercice 2017, la Société a enregistré un chiffre d'affaires de 739 K€ contre 381 K€ en 2016 et, au titre du premier semestre 2018, un chiffre d'affaires de 286 K€, deux fois supérieur à celui du premier semestre 2017.

Au titre de l'exercice 2020, la Société se fixe notamment pour objectif un chiffre d'affaires supérieur à 10 millions d'euros.

Par ailleurs, l'application de sa stratégie conduit la Société à avoir pour objectif d'être à l'équilibre en termes d'EBITDA au titre de l'exercice 2020.

Objectifs à long terme de la Société

A partir des installations qui sont et seront déployées, la Société entend poursuivre la diversification de ses offres en proposant notamment une offre d'*in-app* pour les spectateurs dès 2019 comme décrit plus haut, dans les objectifs opérationnels. Cette

Communiqué de presse

Montpellier, le 15 novembre 2018



		<p>diversification permettra de générer de nouvelles sources de revenus et ce, avec peu d'investissements et de charges supplémentaires.</p> <p>A horizon 2023, la Société se fixe un objectif de chiffre d'affaires proche de 50 millions d'euros (en provenance du mode de revenu actuel et de nouvelles sources de revenus complémentaires).</p> <p>A long terme, la Société entend réaliser un EBITDA proche de 40% du chiffre d'affaires. Il est rappelé qu'au titre de l'exercice 2017, l'EBITDA est négatif (pour un montant de -704 K€).</p> <p>Ces objectifs ne constituent cependant en aucun cas un engagement de la Société, ni des données prévisionnelles ou des prévisions de résultats au sens des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004, tel que modifié, et des recommandations ESMA relatives aux prévisions, compte tenu des incertitudes et facteurs de risques susceptibles de survenir au cours de la période, tels que rappelés en préambule du présent paragraphe.</p>
B.5	Description du Groupe	<p>A la date de visa sur le présent Prospectus, la Société détient une filiale 9328-9601 Québec Inc., créée par la Société en septembre 2015. Le montant de son capital s'élève à 1.000 \$ canadiens et son capital est entièrement détenu par VOGO. Son siège social est situé 630 boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, Montréal (Québec) H3B 1S6. Elle est immatriculée au Registre des entreprises de Montréal sous le matricule 1171247183.</p> <div style="text-align: center;"><pre>graph TD; VOGO["VOGO Capital 284 351 € Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duham, 34000 Montpellier SIREN: 793 542 866"] --- 100["100% (1)"]; 100 --- VOGO_C["9328-9601 Québec Inc. (Vogo Canada) Capital 1 000 \$ CAD 630 boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, Montréal (Québec) H3B 1S6"]</pre></div> <p>(1) Pourcentage de détention en capital et droit de vote</p>
B.6	Principaux actionnaires	<p>Actionariat</p> <p>A la date de visa sur le présent Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 284.351 euros divisé en 2.274.808 actions de 0,125 euro de nominal chacune, entièrement libérées.</p> <p>Le tableau ci-dessous présente la répartition en action et en droit de vote de l'actionariat existant de la Société, et la répartition en action et en droit de vote de l'actionariat existant intégralement dilué en cas d'exercice de l'ensemble des instruments dilutifs (BSPCE) :</p>

Communiqué de presse

Montpellier, le 15 novembre 2018



Noms	Capital existant				Capital intégralement dilué		
	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'instruments dilutifs	Nombre d'actions post-exercice des instruments dilutifs	% du capital intégralement dilué
SAS TWO C ⁽¹⁾	636.552	27,98 %	1.273.104	29,75 %	0	636.552	27,71 %
SAS ESPE ⁽²⁾	636.552	27,98 %	1.273.104	29,75 %	0	636.552	27,71 %
Daniel DEDISSE	313.600	13,79 %	627.200	14,66 %	0	313.600	13,65 %
Véronique PUYAU	84.756	3,73 %	169.512	3,96 %	0	84.756	3,69 %
Sous-total fondateurs	1.671.460	73,48 %	3.342.920	78,12 %	0	1.671.460	72,77 %
SORIDEC ⁽³⁾	30.072	1,32 %	60.144	1,40 %	0	30.072	1,31 %
Jeremie LR ⁽⁴⁾	60.144	2,64 %	120.288	2,81 %	0	60.144	2,62 %
Sous total investisseurs institutionnels	90.216	3,96 %	180.432	4,21 %	0	90.216	3,93 %
Investisseurs privés ⁽⁵⁾	513.132	22,56 %	756.368	25,41 %	22.092	535.224	23,30 %
TOTAL	2.274.808	100 %	4.279.720	100 %	22.092	2.296.900	100 %

(1) société dont le capital est détenu à 73,96% par Monsieur Christophe CARNIEL, Président Directeur Général de la Société.

(2) société dont le capital est détenu à 95% par Monsieur Pierre KEIFLIN, Directeur Général Délégué de la Société.

(3) SORIDEC (ou Société Régionale et Interdépartementale de Développement Economique) est une société anonyme enregistrée au RCS de Montpellier sous le numéro 329 150 551. Il s'agit d'un fonds d'investissement qui investit en fonds propres dans les PME relevant de tout type de secteur d'activité, situées en Occitanie, à tous les stades de leur évolution (création, développement et transmission).

(4) JEREMIE LR est une société par actions simplifiée, enregistrée au RCS de Montpellier sous le numéro 529 237 489. Il s'agit d'un fonds européen d'investissement qui s'adresse principalement aux PME à fort potentiel de développement et aux start-ups innovantes dans la région Occitanie.

(5) Les Investisseurs privés regroupent environ ¾ de personnes physiques et ¼ de sociétés, aucun détenant plus de 5% des actions ou des droits de vote, ils regroupent également les cinq salariés non mandataires sociaux titulaires de BSPCE.

B.7 Informations financières historiques clés sélectionnées

Les principales informations financières présentées ci-dessous sont extraites de la situation intermédiaire au 30 juin 2018 et des états financiers annuels en normes françaises pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016.

Compte de résultat simplifié

Etat exprimé en euros	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	31/12/2016
	6 mois	6 mois	12 mois	12 mois
Montant net du Chiffre d'affaires	286 044	142 119	821 665	380 715
PRODUITS D'EXPLOITATION	362 195	273 611	1 066 428	758 902
CHARGES D'EXPLOITATION	1 078 015	839 039	2 085 117	1 822 801
EBITDA	(509 116)	(423 364)	(705 617)	(768 699)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(715 820)	(565 427)	(1 018 689)	(1 063 899)
RESULTAT NET	(801 945)	(518 353)	(925 034)	(1 001 878)

Ventilation de l'EBITDA

Resultat d'exploitation	(715 820)	(565 427)	(1 018 689)	(1 063 899)
+ Dotations aux amortissements et provisions (sauf dépréciations sur stocks et clients)	166 774	86 352	202 433	180 345
+ Crédit Impôt Recherche	26 791	46 437	85 730	96 661
+ Impôts et taxes	13 139	9 274	24 909	18 194
- Reprises sur provisions de dépréciation sur stocks et clients				
= Ebitda	(509 116)	(423 364)	(705 617)	(768 699)

Communiqué de presse

Montpellier, le 15 novembre 2018



Note : Suite à une correction d'erreur de 83K€ sur le chiffre d'affaires 2017, comptabilisée sur le premier semestre 2018, le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 aurait été ainsi de 739K€ et non de 822K€. Il en résulte également une charge exceptionnelle de 83K€ comptabilisée sur le premier semestre 2018.

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017 Corrigé	31/12/2016
	6 mois	6 mois	12 mois	12 mois
Etat exprimé en euros				
Montant net du Chiffre d'affaires	286 044	142 119	739 073	380 715
PRODUITS D'EXPLOITATION	362 195	273 611	983 836	758 902
CHARGES D'EXPLOITATION	1 078 015	839 039	2 085 117	1 822 801
EBITDA	(509 116)	(423 364)	(788 209)	(768 699)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(715 820)	(565 427)	(1 101 281)	(1 063 899)

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017 Corrigé	31/12/2016
	Etat exprimé en euros			
Résultat d'exploitation	(715 820)	(565 427)	(1 101 281)	(1 063 899)
+ Dotations aux amortissements et provisions (sauf dépréciations sur stocks et clients)	166 774	86 352	202 433	180 345
+ Crédit Impôt Recherche	26 791	46 437	85 730	96 661
+ Impôts et taxes	13 139	9 274	24 909	18 194
- Reprises sur provisions de dépréciation sur stocks et clients				
= Ebitda	(509 116)	(423 364)	(788 209)	(768 699)

Bilan simplifié

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	31/12/2016
	Net	Net	Net	Net
Etat exprimé en euros				
ACTIF IMMOBILISE	850 605	895 436	914 439	973 816
Dont immobilisations incorporelles	577 623	618 406	627 396	566 059
ACTIF CIRCULANT	1 525 086	2 541 294	2 251 510	3 793 490
Dont disponibilités et VMP	1 099 598	2 543 444	1 570 360	2 886 746
ACTIF	2 392 246	3 436 730	3 165 949	4 201 247

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	31/12/2016
	Etat exprimé en euros			
CAPITAUX PROPRES	326 278	1 479 044	1 128 223	1 997 371
AUTRES FONDS PROPRES	609 201	550 000	550 000	550 000
DETTES	1 440 212	1 407 686	1 487 727	1 653 876
Dont dettes financières	1 014 577	1 228 418	1 140 987	1 346 290
PASSIF	2 392 246	3 436 730	3 165 949	4 201 247

Tableau de flux de trésorerie simplifié

Etat exprimé en euros	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	31/12/2016
	6 mois	6 mois	12 mois	12 mois
TABEAU DE FLUX DE TRESORERIE				
Flux de trésorerie lié à l'exploitation	- 289 874	- 377 361	- 991 199	- 866 204
Flux de trésorerie lié à l'investissement	- 119 496	- 132 972	- 143 056	- 355 803
Flux de trésorerie lié au financement	- 61 392	- 122 969	- 182 131	891 018
VARIATION DE TRESORERIE	- 470 762	- 633 302	- 1 316 386	- 330 989
+ Trésorerie d'ouverture	1 570 360	2 886 746	2 886 746	3 217 735
= Trésorerie de clôture	1 099 598	2 253 444	1 570 360	2 886 746

Communiqué de presse

Montpellier, le 15 novembre 2018



B.8	Informations pro forma	Sans objet.
B.9	Prévision de bénéfice	Sans objet.
B.10	Réserves sur les informations financières historiques	Néant.
B.11	Fonds de roulement net	La Société atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net, avant augmentation de capital objet de la présente Note d'Opération, est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date du visa du Prospectus.
Section C – Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions offertes et/ou admises aux négociations	<p>Les titres de la Société dont l'inscription aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social, soit 2.274.808 actions de 0,125 euro chacune de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées (les « Actions Existantes ») ; et- 999.001 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire et par compensation de créances par voie d'offre au public,<ul style="list-style-type: none">o pouvant être porté à 1.148.851 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension (ensemble, les « Actions Nouvelles ») ;o et porté à un maximum de 1.321.178 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de l'Option de Surallocation (les « Actions Nouvelles Supplémentaires » et avec les Actions Nouvelles, les « Actions Offertes »). <p>A la date de l'inscription aux négociations, les titres de la Société seront des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie. Libellé pour les actions : VOGO Code ISIN : FR0011532225 Mnémonique : ALVGO ICB Classification : 5553 - Broadcasting & Entertainment Lieu de cotation : Euronext Growth Paris</p>
C.2	Devise d'émission	Euro.
C.3	Nombre d'actions émises / Valeur nominale des actions	<p>Dans le cadre de l'Offre, il sera procédé à l'émission de 999.001 actions pouvant être porté à 1.148.851 actions en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à un nombre maximum de 1.321.178 actions en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p> <p>Valeur nominale par action : 0,125 euro</p>
C.4	Droits attachés aux actions	<p>Les actions nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société. En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions nouvelles sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- droit à dividendes ;- droit de vote (dont un droit de vote double applicable à toute action entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 30 mois au moins au nom du même actionnaire, dès l'introduction des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris) ;- droit préférentiel de souscription ;- droit de participation aux bénéfices de la Société ;- droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.
C.5	Restrictions à la libre négociabilité des actions	Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.

Communiqué de presse

Montpellier, le 15 novembre 2018



C.6	Demande d'inscription à la négociation	<p>L'inscription de l'ensemble des actions de la Société est demandée sur le marché Euronext Growth Paris, un Système Multilatéral de Négociation Organisé (SMNO) par Euronext Paris S.A.</p> <p>Les conditions de négociation de l'ensemble des actions seront fixées dans un avis d'Euronext diffusé le 27 novembre 2018 selon le calendrier indicatif.</p> <p>La première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris devrait avoir lieu le 30 novembre 2018. Les négociations devraient débuter au cours de la séance de bourse du 30 novembre 2018.</p>
C.7	Politique en matière de dividendes	<p>Aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices.</p> <p>En outre, la Société ne prévoit pas d'initier une politique de versement de dividendes à court/moyen terme après l'inscription de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris.</p>
Section D – Risques		
D.1	Principaux risques propres à l'Emetteur ou à son secteur d'activité	<p>Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques suivants :</p> <p>Risques liés à l'activité et au marché de la Société</p> <ul style="list-style-type: none">- Risques de rupture technologique si la Société ne parvient pas à évaluer correctement les opportunités que peuvent offrir les nouvelles technologies, et pouvant se traduire par une remise en cause son avance technologique sur le long terme, freiner son développement ou ralentir l'adhésion à ses produits ;- Risques de marchés difficiles à convertir et à pénétrer, en raison de la réticence des acteurs de marché à se convertir à la technologie de la Société ;- Risques liés au niveau de maturité de l'activité, tout retard dans la recherche et le développement des projets de la Société pourrait retarder la distribution de ses nouveaux produits et ainsi lui faire perdre son avantage concurrentiel ;- Risque de réputation ; <p>Risques liés à l'organisation de la Société</p> <ul style="list-style-type: none">- Risques de dépendance aux hommes-clés, puisque le succès de la Société dépend en grande partie des actions et des efforts entrepris par (i) ses dirigeants et co-fondateurs, Christophe CARNIEL, Président Directeur Général, Pierre KEIFLIN, Directeur Général Délégué et Daniel DEDISSE, Directeur Général Délégué, et (ii) de son personnel technique et scientifique. La perte de leurs compétences pourrait altérer les capacités de la Société à atteindre ses objectifs et à mettre en œuvre sa stratégie ; <p>Risques juridiques</p> <ul style="list-style-type: none">- Risques liés à la propriété intellectuelle, pouvant se traduire par la remise en cause des droits de propriété intellectuelle de la Société ou par la cessation de certaines de ses activités ou la nécessité de rechercher des technologies de substitution si la Société ne parvient pas à obtenir des licences auprès de tiers pour exploiter leurs brevets ;- Risques liés aux évolutions législatives et réglementaires, pouvant entraîner d'importants coûts pour la Société et l'obligation de se conformer à ces nouvelles réglementations ;- Faits exceptionnels et litiges ; <p>Risques liés au processus de fabrication et à la dépendance vis-à-vis des tiers</p> <ul style="list-style-type: none">- Risques de qualité et de défaillance des produits pouvant se traduire par des coûts et délais supplémentaires ;

Communiqué de presse

Montpellier, le 15 novembre 2018



		<ul style="list-style-type: none">- Risques liés aux relations avec les producteurs si la Société se voit (i) refuser les accès physiques aux flux vidéo traités par le producteur d'images ou (ii) accorder les accès trop peu de temps avant les événements ;- Risques de dépendance à l'égard de certains clients et pratiques sportives en cas de perte d'un ou plusieurs clients importants ou de perte d'intérêt du public pour les événements couverts par les produits de la Société ; <p>Risques financiers</p> <ul style="list-style-type: none">- Risques liés aux pertes historiques et futures ;- Risques liés aux besoins de financement ;- Risques de liquidité ;
D.2	Principaux risques propres aux actions nouvelles	Les risques liés à l'Offre (tel que ce terme est défini ci-après), et notamment le fait que : <ul style="list-style-type: none">- les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché financier et sont soumises aux fluctuations de marché. En outre, un marché liquide pourrait ne pas se développer ou perdurer ;- le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ;- la cession par les principaux actionnaires d'un nombre important d'actions à l'issue de la période de conservation à laquelle ils se sont engagés pourrait avoir un impact défavorable sur le cours de bourse de la Société ;- l'insuffisance des souscriptions (moins de 75% du montant de l'augmentation de capital envisagée) entraînerait l'annulation de l'Offre ;- le capital et les droits de vote de la Société pourraient être dilués en cas d'exercice de l'intégralité des BSPCE émis. Par ailleurs, la Société pourrait avoir dans le futur des besoins de financement complémentaires qui pourraient entraîner une dilution complémentaire de la participation de ses actionnaires ;- les actions de la Société n'étant pas admises à la cotation sur un marché réglementé, les investisseurs ne bénéficieront pas de garanties associés aux marchés réglementés ; et- les investisseurs dont la devise de référence n'est pas l'euro pourraient être exposés à un risque de change dans le cadre de leur investissement dans les actions de la Société.
Section E – Offre		
E.1	Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission	<p>Produit brut de l'Offre</p> <p>A titre indicatif, un montant d'environ 11,3 millions d'euros pouvant être porté à un montant d'environ 13,0 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à un montant d'environ 15 millions d'euros en cas d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base d'un prix se situant au point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, soit 11,32 euros).</p> <p>A titre indicatif, un montant d'environ 7,5 millions d'euros, en cas de réduction du montant de l'émission à 75% du montant de l'émission initialement prévue (sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, soit 10,01 euros).</p> <p>En cas d'insuffisance de la demande, l'augmentation de capital envisagée dans le cadre de l'Offre pourrait être limitée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteindraient 75% du montant de l'émission initialement prévue. Ainsi, si les trois-quarts de l'augmentation de capital n'étaient pas réalisés, l'Offre serait annulée et les ordres seraient caducs.</p> <p>Produit net de l'Offre</p>

Communiqué de presse

Montpellier, le 15 novembre 2018



		<p>A titre indicatif, un montant d'environ 10,0 millions d'euros pouvant être porté à un montant d'environ 11,6 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à un montant d'environ 13,5 millions d'euros en cas d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base d'un prix se situant au point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, soit 11,32 euros).</p> <p>A titre indicatif, un montant d'environ 6,2 millions d'euros, en cas de réduction du montant de l'émission à 75% du montant de l'émission initialement prévue (sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, soit 10,01 euros).</p> <p>Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 1,3 million d'euros, en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, à environ 1,5 million d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation et à environ 1,3 million d'euros en cas de réduction du montant de l'émission à 75% du montant de l'émission initialement prévue (sur la base d'un prix se situant au point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, soit 11,32 euros).</p>
E.2a	Raisons de l'Offre et utilisation prévue du produit de celle-ci	<p>L'émission des actions nouvelles est destinée à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour accélérer son déploiement mondial, maintenir son leadership technologique et diversifier ses sources de revenus, que ce soit par le lancement de nouvelles fonctionnalités payantes ou la couverture de nouveaux marchés, en sortant des enceintes sportives, comme les défilés de mode, les concerts, les opéras ou les compétitions <i>d'eSport</i>.</p> <p>Le Produit net estimé de l'Offre à l'occasion du projet d'introduction en bourse, soit 10,0 millions d'euros (sur la base du milieu de fourchette, dont le montant reçu par la Société au titre de l'émission obligataire décrite en B.4a est inclus) permettra de doter la Société des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie de croissance.</p> <p>La Société souhaite affecter le Produit net de l'Offre de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- Environ 40% de la levée de fonds à l'accélération de l'internationalisation de la solution VOGO ;- Environ 30% de la levée de fonds à l'accélération du déploiement de la solution VOGO SPORT (incluant le financement du parc de VOGO BOX) ;- Environ 15% de la levée de fonds au maintien de son leadership technologique ;- Environ 15% de la levée de fonds à la diversification de ses sources de revenus. <p>En cas de limitation de l'Offre à 75%, le Produit net estimé de l'Offre serait de 6,2 millions d'euros sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre (dont le montant reçu par la Société au titre de l'émission obligataire décrite en B.4a est inclus). La Société choisirait alors de dédier 45% de la levée de fonds à l'accélération de l'internationalisation de la solution VOGO, 35% à l'accélération du déploiement de la solution VOGO SPORT, 15% au maintien de son leadership technologique et 5% à la diversification de ses sources de revenus.</p> <p>En outre, le statut de société cotée devrait permettre à la Société de bénéficier d'une plus grande visibilité sur ses marchés, un facteur non négligeable lors des négociations commerciales avec les partenaires stratégiques de son secteur.</p>
E.3	Modalités et conditions de l'offre	<p><i>Nature et nombre des titres dont l'inscription est demandée et des titres offerts</i></p> <p>Les titres de la Société dont l'inscription est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'ensemble des 2.274.808 Actions Existantes ; et- 999.001 actions nouvelles, pouvant être porté à un maximum de 1.148.851 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et porté à un maximum de 1.321.178 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation. <p>Structure de l'Offre</p> <p>L'émission des Actions Nouvelles sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :</p>

Communiqué de presse

Montpellier, le 15 novembre 2018



- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou l'« **OPO** »), étant précisé que :
 - o les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 10 actions jusqu'à 200 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 200 actions) ;
 - o les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits ;
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et dans certains pays (à l'exception notamment des États-Unis d'Amérique) (le « **Placement Global** »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'Actions Nouvelles allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes avant exercice éventuel de la clause d'extension et de l'Option de Surallocation.

Clause d'Extension

En fonction de l'importance de la demande, le montant initial de l'Offre, pourra, à la discrétion de la Société, être augmenté de 15%, soit un nombre maximum de 1.148.851 actions nouvelles (la « **Clause d'Extension** »).

Option de Surallocation

La Société consentira à un agent de la stabilisation (l'« **Agent Stabilisateur** ») au nom et pour le compte de CM-CIC Market Solutions et de Natixis dénommés ci-après les « **Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre associés** » une option de surallocation (l'« **Option de Surallocation** ») portant sur un maximum de 15% du nombre d'Actions Nouvelles après exercice éventuel de la Clause d'Extension, soit un maximum de 1.321.178 Actions Nouvelles Supplémentaires au prix de l'Offre.

Cette Option de Surallocation pourra être exercée par l'Agent Stabilisateur agissant au nom et pour le compte des Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre associés, en une seule fois, à tout moment, en tout ou partie, au Prix de l'Offre, pendant une période de 30 jours calendaires à compter du jour de la fixation du Prix de l'Offre, soit au plus tard le 27 décembre 2018 inclus, uniquement afin de couvrir d'éventuelles surallocations et de faciliter les opérations de stabilisation, le cas échéant.

Le cas échéant, pour les besoins des opérations de stabilisation, l'Agent Stabilisateur se verrait prêter un certain nombre d'actions par la société ESPE et la société TWO C. Les actions achetées sur le marché par l'Agent Stabilisateur dans le cadre des opérations de stabilisation permettraient à l'Agent Stabilisateur de restituer à la société ESPE et la société TWO C tout ou partie des actions existantes prêtées. Dans l'hypothèse où l'Agent Stabilisateur n'aurait pas acquis un nombre suffisant d'actions pour rembourser le prêt de titres ainsi concédé par la société ESPE et la société TWO C, il procéderait, le cas échéant, à l'exercice de l'option de surallocation décrite à hauteur du solde d'actions restant à restituer.

En cas d'exercice de l'Option de Surallocation, cette information sera portée à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de presse diffusé par la Société.

Révocation des ordres

Les ordres de souscription passés par les particuliers par Internet dans le cadre de l'OPO seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPO (le 26 novembre 2018 à 20h00 (heure de Paris)). Il appartient aux particuliers de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier, d'une part, les modalités de révocation des ordres passés par Internet et, d'autre part, si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions. Tout ordre émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué exclusivement auprès du Chef de File et Teneur de Livre ayant reçu cet ordre et ce jusqu'au 27 novembre 2018 à 12h00 (heure de Paris).



Fourchette indicative de prix

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « **Prix de l'Offre** »).

La fourchette indicative de prix est comprise entre 10,01 et 12,63 euros par action.

Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. La fourchette pourra être modifiée à tout moment jusqu'au et y compris le jour prévu pour la fixation du prix de l'Offre. En cas de modification de la borne supérieure de la fourchette indicative de prix susvisée, ou de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la fourchette, la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera alors ré-ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de publication du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la publication du communiqué de presse susvisé pourront être révoqués pendant au moins deux jours de bourse. Les ordres n'ayant pas fait l'objet d'une révocation pendant cette période seront maintenus.

Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).

Méthodes de fixation du Prix de l'Offre

Le Prix de l'Offre sera fixé le 27 novembre 2018 selon le calendrier indicatif. Il résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels. La date de fixation du Prix de l'Offre pourra également être avancée en cas de clôture anticipée de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global ou retardée en cas de prorogation de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global.

Date de jouissance

Jouissance courante.

Garantie

Néant.

Calendrier indicatif de l'opération :

14 novembre 2018

- Visa de l'AMF sur le Prospectus,

15 novembre 2018

- Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre,
- Avis d'Euronext Paris relatif à l'ouverture de l'OPO,
- Ouverture de l'OPO et du Placement Global,

26 novembre 2018

- Clôture de l'OPO à 18 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet,

27 novembre 2018

- Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris),
- Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension,
- Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre,
- Avis d'Euronext Paris relatif au résultat de l'Offre,
- Début de la période de stabilisation éventuelle,

29 novembre 2018

- Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global,

Communiqué de presse

Montpellier, le 15 novembre 2018



30 novembre 2018

- Début des négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris,

27 décembre 2018

- Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation,
- Fin de la période de stabilisation éventuelle.

Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 26 novembre 2018 à 18 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus exclusivement par les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre associés au plus tard le 27 novembre 2018 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre associés

CM-CIC Market Solutions et Natixis.

Engagements de souscriptions reçus

A la date du Prospectus, quarante-sept porteurs d'Obligations se sont engagés à placer des ordres de souscription pour un montant total de 5,07 millions d'euros (soit 44,9% du montant brut de l'Offre sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix et hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) par compensation de créances en remboursement anticipé des Obligations décrites en B.4a auxquelles s'ajoutent les intérêts dus (2% par an jusqu'à la date de leur remboursement) et une prime de remboursement égale à 15% de la valeur nominale des Obligations. Ces ordres se décomposent comme suit :

- la société INFINITY NINE PROMOTION présidée par Tony Parker : 1.152.465,75 euros, souscrit en totalité par compensation de créances en remboursement anticipé des Obligations détenues par INFINITY NINE PROMOTION, soit 1.152.465,75 euros intérêts et prime de remboursement inclus. Cet ordre a vocation à être servi en totalité ;
- CM-CIC Innovation : 576.698,63 euros, souscrit en totalité par compensation de créances en remboursement anticipé des Obligations détenues par CM-CIC Innovation, soit 576.698,63 euros intérêts et prime de remboursement inclus. Cet ordre a vocation à être servi en totalité ;
- la société GDP VENDOME : 576.643,84 euros, souscrit en totalité par compensation de créances en remboursement anticipé des Obligations détenues par GDP VENDOME, soit 576.643,84 euros intérêts et prime de remboursement inclus. Cet ordre a vocation à être servi en totalité ;
- la société LUCIA HOLDING présidée par Jean-Marc Bouchet : 576.698,63 euros, souscrit en totalité par compensation de créances en remboursement anticipé des Obligations détenues par LUCIA HOLDING, soit 576.698,63 euros intérêts et prime de remboursement inclus. Cet ordre a vocation à être servi en totalité ;
- la société JALENIA gérée par Olivier Estèves (PDG d'ABÉO) : 346.035,62 euros, souscrit en totalité par compensation de créances en remboursement anticipé des Obligations détenues par JALENIA, soit 346.035,62 euros intérêts et prime de remboursement inclus. Cet ordre a vocation à être servi en totalité ;
- la société GL EVENTS : 288.321,92 euros, souscrit en totalité par compensation de créances en remboursement anticipé des Obligations détenues par GL EVENTS, soit 288.321,92 euros intérêts et prime de remboursement inclus. Cet ordre a vocation à être servi en totalité ;
- 12 porteurs d'Obligations, également actionnaires de la Société, se sont engagés à placer des ordres pour un montant global de 406.054,30 euros, souscrits en totalité par compensation de créances en remboursement anticipé des Obligations qu'ils détiennent, soit 406.054,30 euros intérêts et prime de remboursement inclus. Ces ordres ont vocation à être servis en totalité. Parmi ces 12 porteurs d'Obligations, il convient de noter la présence :
 - de Monsieur Christophe CARNIEL, fondateur et Président Directeur Général de la Société, ayant placé un ordre (via la société TWO C) d'un

Communiqué de presse

Montpellier, le 15 novembre 2018



montant de 34.605,21 euros intérêts et prime de remboursement inclus ;

- de Monsieur Daniel DEDISSE, fondateur, administrateur et Directeur Général Délégué de la Société, ayant placé un ordre d'un montant de 5.769,45 euros intérêts et prime de remboursement inclus ;
 - de Madame Stéphanie GOTTLIB, administratrice de la Société, ayant placé un ordre d'un montant de 34.618,36 euros intérêts et prime de remboursement inclus ; et
 - de Monsieur Pierre KEIFLIN, fondateur, administrateur et Directeur Général Délégué de la Société, ayant placé un ordre (via la société ESPE) d'un montant de 28.837,67 euros intérêts et prime de remboursement inclus ;
- 29 autres porteurs d'Obligations se sont engagés à placer des ordres pour un montant global de 1.151.360,93 euros, souscrits en totalité par compensation de créances en remboursement anticipé des Obligations qu'ils détiennent, soit 1.151.360,93 euros intérêts et prime de remboursement inclus. Ces ordres ont vocation à être servis en totalité.

Par ailleurs, les engagements de souscriptions suivants ont été reçus :

La société FCOMI-L SARL s'est engagée à placer un ordre de souscription pour un montant total de 500.000 euros. Cet ordre pourrait être réduit en fonction de la demande de titres des autres investisseurs.

La société GL EVENTS s'est engagée à placer un ordre de souscription pour un montant total de 500.000 euros. Cet ordre pourrait être réduit en fonction de la demande de titres des autres investisseurs.

La société Sigma Gestion s'est engagée à placer un ordre de souscription pour un montant total de 100.000 euros. Cet ordre pourrait être réduit en fonction de la demande de titres des autres investisseurs.

Monsieur Olivier FERRATON s'est engagé à placer un ordre de souscription pour un montant total de 25.000 euros. Cet ordre pourrait être réduit en fonction de la demande de titres des autres investisseurs.

Ces ordres de souscription en numéraire représentent un montant total de 1.125.000 euros, soit 9,9% du montant brut de l'Offre (sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix et hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation).

L'ensemble des ordres ci-dessus, soit 6.199.280 euros, représentant 54,8% du montant brut de l'Offre (sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix et hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation), ont vocation à être servis en priorité, sous réserve toutefois d'une possible réduction dans le respect des principes d'allocation usuels dans l'hypothèse où les souscriptions recueillies dans le cadre de l'Offre seraient supérieures au nombre des Actions Nouvelles (à l'exception des souscriptions par compensation de créances en remboursement anticipé des Obligations pour un total de 4,4 millions d'euros, soit 5,07 millions d'euros intérêts et prime de remboursement compris qui seront servis en totalité).

Stabilisation

Aux termes d'un contrat de direction et de placement à conclure le 27 novembre 2018 entre les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre associés et la Société, un Agent Stabilisateur, agissant en son nom et pour son compte, pourra (mais ne sera en aucun cas tenu de) réaliser des opérations de stabilisation dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables, du 27 novembre 2018 au 27 décembre 2018 (inclus).

Les opérations de stabilisation ont pour objet de stabiliser ou de soutenir le prix de marché des actions. Elles sont susceptibles d'affecter le prix de marché des actions et peuvent aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait en leur absence. En cas de mise en œuvre, de telles interventions pourront être réalisées, à tout moment, pendant une période de 30 jours calendaires à compter du jour de la fixation du Prix de l'Offre soit, selon le calendrier indicatif, jusqu'au 27 décembre 2018 (inclus).

Communiqué de presse

Montpellier, le 15 novembre 2018



		Contrat de liquidité La Société s'engage à mettre en place ce type de contrat une fois la Société cotée. La Société informera le public des moyens affectés au contrat de liquidité dans le cadre d'un communiqué de presse. La Société procédera également à l'information du public préalablement à la mise en œuvre effective de ce programme de rachat d'actions, dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF.
E.4	Intérêt, y compris intérêt conflictuel pouvant influencer sensiblement sur l'émission / l'offre	<p>Les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre associés et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçus ou pourront recevoir une rémunération.</p> <p>CM-CIC Market Solutions et Natixis ont accompagné la Société dans l'émission obligataire décrite en B.4a et CM-CIC Market Solutions est Listing sponsor de la Société et en charge du service des titres et du service financier.</p> <p>Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel-CM11 via CM-CIC Innovation détiendra, à l'issue du règlement-livraison, 1,6% du capital et des droits de vote de la Société (après émission des Actions Nouvelle et hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation).</p>
E.5	Nom de la Société émettrice et conventions de blocage	<p>Nom de la société émettrice : VOGO</p> <p><u>Engagement d'abstention de la Société :</u></p> <p>La Société prendra un engagement d'abstention de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison, sous réserve des exceptions décrites au paragraphe 7.3.1 de la Note d'Opération.</p> <p><u>Engagements de conservation des principaux actionnaires de la Société :</u></p> <p>La société TWO C, la société ESPE, Daniel DEDISSE, Véronique PUYAU, la société SORIDEC et Jeremie LR se sont engagés, pendant 360 jours calendaires à compter de la date du règlement-livraison des Actions Nouvelles, à conserver 100% de leurs actions détenues au jour de l'introduction en bourse (mais non celles éventuellement souscrites dans le cadre de l'introduction en bourse ou acquises après l'introduction en bourse), sous réserve de certaines exceptions.</p> <p>Les autres actionnaires détenant au moins 1% du capital avant l'introduction en bourse de la Société se sont engagés pendant 180 jours calendaires à compter de la date du règlement-livraison des Actions Nouvelles, à conserver 100% de leurs actions détenues au jour de l'introduction en bourse (mais non celles éventuellement souscrites dans le cadre de l'introduction en bourse ou acquises après l'introduction en bourse), sous réserve de certaines exceptions.</p> <p>Sont exclues du champ de ces engagements de conservation :</p> <ul style="list-style-type: none">(a) toute opération portant sur des actions de la Société dans le cadre d'une offre publique visant les titres de la Société,(b) toute opération portant sur des actions de la Société souscrites dans le cadre de l'Offre ou acquises sur le marché postérieurement à la première cotation des actions de la Société,(c) tout transfert d'actions de la Société, quelles qu'en soient la forme et la nature, s'inscrivant dans le cadre d'une opération de réorganisation patrimoniale personnelle et/ou de transmission familiale, à la condition que le ou les bénéficiaires du transfert signent, préalablement audit transfert, une lettre reprenant l'engagement de conservation pour la durée restante dudit engagement, et(d) <u>toutes actions éventuellement prêtées dans le cadre de l'Option de Surallocation.</u>
E.6	Montant et pourcentage de dilution résultant immédiatement de l'offre	<p><i>Impact de l'émission d'actions nouvelles sur les capitaux propres de la Société</i></p> <p>Sur la base des capitaux propres au 30 septembre 2018 et du nombre total d'actions composant le capital de la Société à la date du Prospectus, les capitaux propres par action, avant et après réalisation de l'Offre, s'établiraient comme suit en prenant comme hypothèses :</p>

Communiqué de presse

Montpellier, le 15 novembre 2018



- l'émission de 999.001 Actions Nouvelles, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de surallocation,
- l'émission d'un nombre maximum de 1.148.851 Actions Offertes, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension, avant exercice de l'Option de Surallocation,
- l'émission d'un nombre maximum de 1.321.178 Actions Offertes, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation,
- l'émission de 749.250 Actions Nouvelles, en cas d'insuffisance de la demande et de limitation de l'augmentation de capital envisagée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteindraient 75% du montant de l'émission initialement prévue, et
- l'imputation des frais juridiques, comptables et administratifs et de la rémunération des intermédiaires financiers à la charge de la Société sur la prime d'émission.

	Quote-part des capitaux propres au 30 septembre 2018 (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée*
Avant émission des Actions Nouvelles	0,53	0,54
Après émission des Actions Nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	3,41	3,40
Après émission des Actions Nouvelles et exercice intégral de la Clause d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation	3,74	3,73
Après émission des Actions Nouvelles et exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	4,07	4,06
En cas de limitation de l'émission à 75% de l'Offre	2,43	2,43

* En tenant compte de l'exercice de l'ensemble des instruments dilutifs (BSPCE).

Montant et pourcentage de la dilution résultant de l'émission d'actions nouvelles

Sur la base du nombre total d'actions composant le capital de la Société à la date du Prospectus, l'effet dilutif de l'Offre pour les actionnaires de la Société s'établirait comme suit en prenant comme hypothèses :

- l'émission de 999.001 Actions Nouvelles, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de surallocation,

Communiqué de presse

Montpellier, le 15 novembre 2018



- l'émission d'un nombre maximum de 1.148.851 Actions Offertes, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension, avant exercice de l'Option de Surallocation,
- l'émission d'un nombre maximum de 1.321.178 Actions Offertes, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation,
- l'émission de 749.250 Actions Nouvelles, en cas d'insuffisance de la demande et de limitation de l'augmentation de capital envisagée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteindraient 75% du montant de l'émission initialement prévue, et
- l'imputation des frais juridiques, comptables et administratifs et de la rémunération des intermédiaires financiers à la charge de la Société sur la prime d'émission.

	Participation de l'actionnaire en % du capital et des droits de vote	
	Base non diluée	Base diluée*
Avant émission des Actions Nouvelles	1%	0,99%
Après émission des Actions Nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	0,69%	0,69%
Après émission des Actions Nouvelles et exercice intégral de la Clause d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation	0,66%	0,66%
Après émission des Actions Nouvelles et exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	0,63%	0,63%
En cas de limitation de l'émission à 75% de l'Offre	0,75%	0,75%

* En tenant compte de l'exercice de l'ensemble des instruments dilutifs (BSPCE).

Incidence de l'Offre sur la répartition du capital et des droits de votes de la Société

Les calculs réalisés pour l'ensemble des tableaux ci-après sont réalisés sur une base pleinement diluée, sur le point bas de la Fourchette indicative du Prix de l'Offre pour l'hypothèse d'une réalisation de l'Offre à 75% et sur le point médian de la Fourchette indicative du Prix de l'Offre pour les autres hypothèses.

Communiqué de presse

Montpellier, le 15 novembre 2018



En cas de réalisation de l'Offre à 75% sur la base du point bas de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
SAS TWO C	640 009	21,0%	1 276 561	25,3%
SAS ESPE	639 432	21,0%	1 275 984	25,3%
Daniel DEDISSE	314 056	10,3%	627 656	12,4%
Véronique PUYAU	84 756	2,8%	169 512	3,4%
Sous-total fondateurs	1 678 253	55,1%	3 349 713	66,3%
SORIDEC	30 072	1,0%	60 144	1,2%
Jeremie LR	60 144	2,0%	120 288	2,4%
Sous-total investisseurs institutionnels	90 216	3,0%	180 432	3,6%
Investisseurs privés	568 990	18,7%	812 226	16,1%
Public	708 691	23,3%	708 691	14,0%
TOTAL	3 046 150	100,0%	5 051 062	100,0%

En cas de réalisation de l'Offre à 100% sur la base du point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
SAS TWO C	639 608	19,4%	1 276 160	24,1%
SAS ESPE	639 099	19,4%	1 275 651	24,1%
Daniel DEDISSE	314 109	9,5%	627 709	11,8%
Véronique PUYAU	84 756	2,6%	169 512	3,2%
Sous-total fondateurs	1 677 572	50,9%	3 349 032	63,2%
SORIDEC	30 072	0,9%	60 144	1,1%
Jeremie LR	60 144	1,8%	120 288	2,3%
Sous-total investisseurs institutionnels	90 216	2,7%	180 432	3,4%
Investisseurs privés	564 975	17,1%	808 211	15,2%
Public	963 138	29,2%	963 138	18,2%
TOTAL	3 295 901	100,0%	5 300 813	100,0%

En cas de réalisation de l'Offre à 100% et exercice intégral de la Clause d'extension sur la base du point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre

Communiqué de presse

Montpellier, le 15 novembre 2018



Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
SAS TWO C	639 608	18,6%	1 276 160	23,4%
SAS ESPE	639 099	18,5%	1 275 651	23,4%
Daniel DEDISSE	314 109	9,1%	627 709	11,5%
Véronique PUYAU	84 756	2,5%	169 512	3,1%
Sous-total fondateurs	1 677 572	48,7%	3 349 032	61,4%
SORIDEC	30 072	0,9%	60 144	1,1%
Jeremie LR	60 144	1,7%	120 288	2,2%
Sous-total investisseurs institutionnels	90 216	2,6%	180 432	3,3%
Investisseurs privés	564 975	16,4%	808 211	14,8%
Public	1 112 988	32,3%	1 112 988	20,4%
TOTAL	3 445 751	100,0%	5 450 663	100,0%

En cas de réalisation de l'Offre à 100% et exercice intégral de la Clause d'extension et de l'Option de Surallocation sur la base du point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
SAS TWO C	639 608	17,7%	1 189 996	21,8%
SAS ESPE	639 099	17,7%	1 189 488	21,8%
Daniel DEDISSE	314 109	8,7%	627 709	11,5%
Véronique PUYAU	84 756	2,3%	169 512	3,1%
Sous-total fondateurs	1 677 572	46,4%	3 176 705	58,3%
SORIDEC	30 072	0,8%	60 144	1,1%
Jeremie LR	60 144	1,7%	120 288	2,2%
Sous-total investisseurs institutionnels	90 216	2,5%	180 432	3,3%
Investisseurs privés	564 975	15,6%	808 211	14,8%
Public	1 285 315	35,5%	1 285 315	23,6%
TOTAL	3 618 078	100,0%	5 450 663	100,0%

E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur	Sans objet.
------------	---	-------------